

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 17 novembre 2010 – 20 h**

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 6

Sous la Présidence de M. Gilles STEGER, Maire.

Présents : M. Rémy KERN, 1er Adjoint ; Mme Nicole BINDER, 2ème Adjointe ; M. Jean-Paul RUDLER, 3° Adjoint,

MM. Vincent CHRISTEN, Vincent COUSSEDIERE.

Excusée : Mme Frédérique WEBER, qui a informé également de l'absence de M. Jean-Paul LUTTRINGER.

M. le Maire salue les personnes présentes à cette 7ème réunion du Conseil Municipal de l'année. Constatant que le quorum est atteint pour délibérer valablement il déclare la séance ouverte.

Il présente, et remercie pour leurs présences, M. Martin WAECKEL, Vice-Président délégué aux Services à la Population à la Communauté de Communes et Madame Emilie BOURDEAUX, responsable du Service Enfance et Jeunesse, qu'il a invités pour des explications complémentaires par rapport à la convention de partenariat du périscolaire, devant être finalisée avant la fin de cette année.

Pour des questions pratiques, ce point à l'ordre du jour est avancé au début de la séance.

**N° 57 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient de nommer un secrétaire de séance.

M. le Maire propose que la tâche soit assurée par M. Vincent CHRISTEN, ce qu'accepte l'intéressé et est validé, à l'unanimité, par le conseil municipal. Il sera assisté de la secrétaire de mairie.

**N° 58 – APPROBATION PROCES – VERBAL du 29 septembre 2010**

Ce procès-verbal, de la séance du 29 septembre 2010, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site de la commune. Il est approuvé à l'unanimité des présents à ladite séance.

M. le Maire remercie le secrétaire de séance et son assistante pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

**N° 59 – CONVENTION PARTENARIAT PERISCOLAIRE**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération n° 39 du 12 mai 2010, a confirmé son engagement et son adhésion à la démarche du service périscolaire géré par la Communauté de Communes, mais n'a pas validé les articles III -2<sup>ème</sup> § (pénalité de sortie de 50 % du montant de la participation N-1 si désengagement) et IV -3èmes § (versement d'une participation financière équivalente à celle du coût réel de l'année N-1 dans le cas où une commune perd plus de 30 % de son effectif global si cela induit une hausse de plus 10 % pour les autres communes).

Depuis lors des explications et garanties écrites ont été sollicitées.

M. Martin WAECKEL, Vice-Président délégué aux Services à la Population, a apporté une première réponse écrite en date du 13 août 2010. Suite à d'autres échanges Mme Emilie BOURDEAUX a répondu aux questionnements de la Commune, par email en date du 2 novembre 2010.

La signature de la convention est attendue très rapidement pour que la Communauté de Communes puisse procéder à l'encaissement des diverses participations et régulariser la situation pour la fin de cette année.

M. Martin WAECKEL, Vice-Président délégué aux Services à la Population, explique :

- que le service du périscolaire a la particularité d'être géré par la Communauté de Communes, qui ne détient pas cette compétence dans ses statuts, pour le compte des communes, ce qui n'a pas impliqué de transfert de recettes. La mutualisation permet d'obtenir un coût identique pour tout enfant de la vallée, quel que soit les coûts réels, tels que le transport, par exemple.
- qu'il revenait à la Communauté de Communes de prendre des précautions pour assurer la pérennité du service, qui induit l'embauche d'un certain nombre de personnes, soumis à la législation du travail, ainsi que de se donner une légitimité par rapport au service rendu.
- que l'objectif de la convention vise également à se prémunir contre la création d'un tel service, concurrentiel en somme, dans chaque commune, déstabilisant le service intercommunal.
- que la convention est là pour définir les modalités de fonctionnement, les « règles du jeu » en somme.
- qu'une application stricte ne serait pas appliquée en précisant qu'un Comité de Pilotage a été mis en place et que chaque Commune y est représentée. En fait une pénalité ne serait appliquée que si l'effectif global du service diminuerait de plus de 30 % et qu'en même temps le coût heure/enfants augmenterait de plus de 10 %, et cela seulement après avis du Comité de Pilotage. Des modifications importantes des effectifs ont été constatées à la rentrée pour certaines communes et pourtant l'application stricte de la convention n'a pas été de mise.
- que les effectifs sur l'ensemble de la vallée sont encourageants et correspondent quasiment au seuil optimal prévisionnel de rentabilité. Une diminution sur l'une ou l'autre commune se compense actuellement par les effectifs en hausse sur d'autres communes. Il est fort peu vraisemblable qu'une seule commune puisse déstabiliser le service et induire une hausse du coût par enfant de plus de 10 %.

M. Martin WAECKEL concède qu'il est légitime qu'une commune de montagne comme Geishouse ait des intérêts et problématiques différents.

Mme Emilie BOURDEAUX, responsable du Service Enfance Jeunesse, confirme la bonne fréquentation au périscolaire, ce qui se constate également au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du mercredi, relevant quant à lui, de la compétence de la Communauté de Communes, où les effectifs maximums sont atteints ce qui démontre qu'il s'agit bien d'un service attendu par la population.

Elle ajoute que tous les comptes sont transparents, avec un suivi constant présenté au Comité de Pilotage lors de ses réunions mensuelles.

M. le Maire remercie les intervenants pour leurs explications forts utiles.

Considérant l'ensemble des informations reçues, qui ne transparaissent pas dans la convention, **le CONSEIL MUNICIPAL**, revoit sa position et **approuve par un vote à l'unanimité, la convention de partenariat du périscolaire telle que présentée.**

M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

## **N° 60 – GERPLAN**

### **Approbation travaux sentiers (plaquette + panneaux) et « signalétique lieux-dits » Demandes de subventions**

En séance du 13 janvier 2010 le conseil municipal a demandé l'inscription de plusieurs dossiers au GERPLAN 2010/2012, sur la base de montants estimés.

Depuis lors, des critères de subventionnement ont été modifiés pour certains projets et les données chiffrées (coûts, montants subventionnables) ont été affinées.

Les deux dossiers : sentiers & Lieux-dits sont complets et peuvent être présentés, respectivement, au Conseil Général et au Conseil Régional pour l'octroi de subventions éventuelles.

## 1. Sentiers

Poste	Devis	Montant HT	Montant TTC
Conception graphique <b>plaquette et panneau</b>	CPIE	900,00 €	900,00 €
Création graphique du panneau	Graphiste	600,00 €	633,00 €
Création graphique de la plaquette	Graphiste	450,00 €	474,75 €
Cession des droit d'auteurs	Graphiste	150,00 €	158,25 €
Impression du panneau en vitrophanie	Imprimeur	225,00 €	269,10 €
Impression de la plaquette (4000ex)	Imprimeur	634,00 €	758,26 €
Panneau bois départ	ONF	490,00 €	586,04 €
Toit de protection	ONF	480,00 €	574,08 €
Patte d'ancrage	ONF	70,00 €	83,72 €
Pose panneau	Régie communale 8h à 17,99 €/h	120,34 €	143,92 €

Plaquette 1 233,01 €

Panneau 2 304,19 €

**TOTAL**

**4 581,12 €**

Subvention escomptée :

<b>Subvention CG 68</b>	<b>50% du TTC</b>	<b>2 290,56 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>50%</b>	<b>2 290,56 €</b>

## 2. Lieux-dits

Poste	Devis	Montant HT	Montant TTC
Panneaux	Pic Bois	4 852,40 €	5 803,47 €
Pose panneaux	Régie communale 120h à 17,99 €/h (*)	1 805,02 €	2 158,80 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 657,42 €</b>	<b>7 962,27 €</b>

Subvention escomptée :

<b>Région Alsace</b>	<b>70% du HT, plafond 5 000 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>1 657,42 €</b>	<b>2 962,27 €</b>

(\*) 6h par lieu-dit incluant le matériel de scellement des poteaux.

Après avoir entendu les explications de M. Rémy KERN, 1<sup>o</sup> adjoint, sur ces deux projets, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, par 6 voix pour :

- **approuve la réalisation de ces deux projets « sentiers » et « lieux-dits »**,
- charge M. le Maire de **présenter les demandes de subventions** au Conseil Général pour ce qui concerne le dossier « sentiers », et à la Région Alsace pour le dossier « lieux-dits », afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible.

## **N° 61 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2009** **& RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-AMARIN**

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et à l'article L.4211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de St-Amarin a transmis à toutes les communes le rapport d'activité 2009.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'ordures ménagères et le compte administratif 2009 en font partie et complètent ce rapport. Ce dernier détaille le mode de collecte des ordures ménagères et celui des ordures encombrantes, l'évolution des tonnages, les collectes sélectives (verre-papier-plastique), les traitements, les coûts, les grands postes du budget spécifique de la Com/Com.

Le rapport d'activité a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité 2009 de la Communauté de Communes, ventilée par grands domaines et compétences au travers des commissions et des « centre de responsabilités » dont la conduite et l'animation ont été confiées à chacun des Vice-Président(es).

M. le Maire détaille ces rapports qui sont consultables en mairie ou à la Communauté de Communes de Saint-Amarin, en mettant l'accent sur les informations les plus marquantes.

**Le conseil municipal prend acte de cette communication.**

## **N° 62 – AVANCE FACTURE**

M. le Maire explique que pour la « journée bénévolat » du 16 octobre 2010 avait été programmée la pose d'un plafond suspendu dans la salle hors-sac de la ferme du Haag.

M. Claude SCHWARTZ, habitant bénévole de la commune, s'est proposé de chercher le matériel nécessaire à la Sté SFIC de Mulhouse, spécialisée dans la vente de ces matériaux.

Bien qu'en possession d'un bon de commande au nom de la Commune cette entreprise n'a pas accepté l'enlèvement de la marchandise avec paiement différé, puisque la Commune ne détenait pas de compte ouvert chez eux.

Soucieux que ce travail puisse se réaliser tout de même dans la semaine de l'achat et en l'absence d'une autre entreprise pouvant fournir ce type de matériau dans la région proche, spontanément, M. Claude SCHWARTZ a fait l'avance des fonds, ignorant les règles de la comptabilité publique.

La comptabilité communale ne permet un règlement à un bénéficiaire que sur présentation d'une facture établie à ce même nom, par virement bancaire ou postal. Un virement au bénéfice de M. Schwartz ne peut donc pas se faire sur la base de la facture établie au nom de l'entreprise SFIC, sans que le Conseil Municipal donne son accord.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette dépense, de 397,02 € pour permettre le remboursement de cette somme à M. Schwartz, qui a agit avec dévouement.

Après avoir entendu toutes les explications utiles, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, par 6 voix pour :

- **approuve cette dépense de 397,02 €** correspondant à la fourniture d'un plafond suspendu et la quincaillerie annexe,
- **autorise M. le Maire à reverser à M. Claude SCHWARTZ cette somme de 397,02 €** sur la base de la facture de l'entreprise SFIC de Sausheim.

## **N° 63 - COMMUNICATIONS & DIVERS**

### **A) Communications du Maire :**

- M. le Maire fait part de la **lettre de remerciements de M. Fernand ZUMBIHL** pour l'attention de la commune à l'occasion de son **90° anniversaire**,
- **Les époux SCHWOB**, locataires du logement communal au-dessus de la mairie, ont fait savoir qu'ils **libèreront le logement** pour la fin février, au plus tard.
- Parallèlement, M. Eric BINSINGER, instituteur, fait valoir ses droits à un **logement de fonction**.

### **B) Prochaines réunions et manifestations :**

- 21 novembre 2010: fête de la Sainte-Cécile.
- 22 novembre 2010 à 19 h : **réunion des commissions réunies** avec M. Stéphane HERRGOTT, architecte retenu pour le projet de création d'un **hangar communal**.
- 26 novembre 2010: se tiendra une première réunion portant sur le **Plan Local d'Urbanisme**, où tous les élus de la vallée sont conviés, et qui a pour but de présenter les avancées du dossier et les différents ateliers qui auront lieu prochainement (le premier atelier relatif aux espaces agricoles et naturels a été fixé au 15 décembre à 18h00).

- mardi 7 décembre 2010 aura lieu la première **réunion publique**, sur ce même sujet **PLU**, à la salle du CAP à Saint-Amarin à 18h30, et aura **pour but de présenter les différentes phases de la procédure**. Un site Internet sera spécialement conçu pour ce dossier PLU, dont la procédure s'étalera sur trois années.
- dimanche 12 décembre 2010 : fête de Noël des Aînés de la commune.
- mercredi 22 décembre 2010 : prochaine réunion du Conseil Municipal.

**C) Fiscalité professionnelle unique**

Est en discussion actuellement, au niveau de la Communauté de Communes, l'éventualité du passage d'une fiscalité propre à une **fiscalité professionnelle unique** en matière de taxes sur les entreprises. L'Etat incite fortement le passage à cette fiscalité unique par des incitations financières.

L'année 2010 est, par ailleurs, une année de transition en matière de taxes sur les entreprises : passage de la Taxe Professionnelle (TP) à la Contribution Economique Territoriale (CET), qui elle se compose de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE, basée sur les locaux) et la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVA)

M. le Maire tient à rendre compte des hypothèses forts complexes en discussion actuellement au niveau de la Communauté de Commune, dont l'une pourrait être retenue avant la fin de l'année pour une application en 2011. Le passage à la fiscalité unique se décide uniquement au niveau de la Communauté de Communes mais aurait des conséquences non négligeables sur les finances communales.

Différentes hypothèses ont été présentées par les services fiscaux, détaillant les compensations, les recettes de substitutions et reversements éventuels de part et d'autre, avec indexage ou non.

Une des conséquences pour les communes pourrait être de voir leurs recettes gelées ou que seule la Communauté des Communes en tire les bénéfices.

Plusieurs réunions de travail auront lieu prochainement lieu à la Communauté de Communes.

**D) Interventions diverses de conseillers municipaux :**

- **M. Rémy KERN :**

- fait le point de la **journée « bénévolat » du samedi 16 octobre**, où 16 chantiers étaient programmés, mais à réaliser selon les conditions météorologiques ou l'avancement des préparations nécessaires. S'agissant, en fait, d'une journée pluvieuse certains travaux ont été remis. Une trentaine de personnes ont participé à cette journée, où 8 chantiers ont été concrétisés.

Les travaux d'amélioration du sol de la plate-forme de tri sélectif ont pu se faire, depuis lors, avec des bénévoles et le personnel communal.

- fait le bilan du **fonctionnement de la plate-forme de déchets verts**. Une moyenne d'une centaine de dépôts est enregistrée de juin à octobre. Il a constaté une grande discipline de la part des résidents. Les dépôts de déchets verts étant majoritaires. Les dépôts de gazon et bois sont faibles et donc irréguliers.

A l'avenir il est préférable que les dépôts de feuilles, copeaux se fassent à l'emplacement du gazon puisque le broyage ne devrait pas se faire avec des déchets déjà en décomposition.

Une information paraîtra dans la prochaine publication communale de janvier et l'affichage sur place sera à améliorer.

- **Mme Nicole BINDER :**

- donne un résumé de la réunion du dernier **Conseil d'Ecole** de la rentrée 2010.
- rend compte de la réunion du **Conseil Consultatif des Jeunes** qui s'est tenue le samedi 23 octobre 2010. Les jeunes sont remerciés d'avance de leur investissement pour la décoration de Noël et leur participation à la fête de Noël des Aînés (service à table). Un concert de rock est programmé le 9 avril 2011.

La séance est levée à 23 h 30